

# CONCOURS de NOUVELLES

## REGLEMENT du CONCOURS « Yvonne Sévoz »

### Article 1 - Organismes

Le concours de nouvelles, « Prix littéraire Yvonne Sévoz », est organisé par l'association « Coutumes & Traditions de l'Oisans » en partenariat avec les associations « Fréneytique », « Al'Pages – bibliothèques de l'Oisans », « Regards sur le Monde » et « Livres et Palabres ».

### Article 2 – Conditions de participation.

Le concours est ouvert à tous, à partir de dix-sept ans (*nés avant le premier janvier 1996*).

Il est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 1er mars 2012.

Les concurrents devront rédiger une nouvelle inédite sur le thème de l'Oisans, pouvant s'inspirer de faits réels ou fictifs, de contes ou légendes locales, sans plagiat. *L'Oisans est à prendre au sens géographique et historique, c'est-à-dire du Lautaret jusqu'à Gavet (canton du Bourg-d'Oisans et de La Grave)*

### Article 3 – Présentation des œuvres.

Le texte, rédigé en français, comportera au maximum dix pages recto uniquement, sur feuilles de papier blanc ordinaire, numérotées. Ce texte sera dactylographié dans le format A4, en utilisant une police « times new roman » corps 12, interligne normal, soit un maximum de 6500 mots pour 10 pages.

Il devra impérativement comporter un titre.

Il laissera une marge de 4 centimètres à gauche pour les annotations des examinateurs.

Les textes ne devront pas avoir été publiés antérieurement. L'association « Coutumes & Traditions de l'Oisans » se réserve le droit d'utiliser et de publier, après la remise des prix, éventuellement par extraits et en mentionnant le nom de l'auteur, les textes qui lui seront adressés dans le cadre de ce concours.

### Article 4 – Dépôt des œuvres.

Les textes seront adressés en cinq exemplaires à l'adresse suivante : Association Coutumes & Traditions de l'Oisans - à l'attention de Oleg Ivachkevitch - 38 rue de Viennois - 38520 Bourg-d'Oisans, PAR VOIE POSTALE UNIQUEMENT, avant le 1er mars 2012, le cachet de la Poste faisant foi. Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte, qui devra ETRE ANONYME et ne comporter aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symboles...). Les manuscrits comportant de tels signes seront rejetés.

**Pour préserver l'anonymat, le courrier ne doit pas être envoyé par lettre recommandée et l'expéditeur devra s'assurer que son envoi est correctement affranchi. L'expéditeur s'abstiendra d'indiquer son nom sur l'enveloppe d'envoi.**

**Sur feuillet séparé joint, l'auteur précisera ses nom, prénom, sa date de naissance, adresse postale et électronique, téléphone, le titre de son œuvre, et une déclaration sur l'honneur que le texte présenté n'a jamais été publié. Ce document sera placé dans une enveloppe vierge, cachetée, afin de préserver l'anonymat. Cette forme est impérative.**

#### Article 5 – Le jury.

**Le jury, composé d'un nombre impair de membres, aura un président qui sera l'arbitre de tout litige qui pourrait survenir.**

**Les jurés noteront la nouvelle selon une échelle de 1 à 10. Les critères pris en compte seront : la conformité aux termes du règlement - son intérêt sur le plan régional - la cohérence du texte – sa faculté à mobiliser l'attention du lecteur – l'orthographe - le caractère personnel du style.**

**La participation au concours est interdite aux membres du jury et à leur entourage familial proche .**

**La décision finale du jury, qui fera l'objet d'un procès-verbal de délibération, signé de tous ses membres, sera sans appel.**

#### Article 6 – Les prix.

**Deux prix seront attribués :**

- **Prix littéraire « Yvonne Sévoz »**
- **Prix d'encouragement du concours de nouvelles « Yvonne Sévoz ».**

**Tous les auteurs des textes participant au concours seront invités à la remise des prix, le dimanche 1<sup>er</sup> avril, dans le cadre du « Printemps du Livre 2012 ».**

**Le gagnant du prix littéraire ne pourra concourir l'année suivante.**

**Le parrain de ce concours est Frédéric Vareilles, petit-fils de l'institutrice.**

## **DIFFUSION de L'INFORMATION.**

**Elle sera la plus large possible. Seront impliqués tous ceux qui, de près ou de loin, font partie du paysage culturel uissan : associations, bibliothèques, enseignants, historiens, services culturels des mairies, etc.....**

## **INTERLOCUTEURS.**

**Pour tout ce qui concerne cette manifestation, veuillez noter les coordonnées des pilotes :**

**1/ Oleg Ivachkevitch – BP 53 – 38520 Bourg-d'Oisans - Tel : 04 76 11 00 15 -  
courriel : [oleg.ivach@orange.fr](mailto:oleg.ivach@orange.fr)**

**2/ Lionel Albertino – 38142 Le Freney d'Oisans - Tel : 04 76 80 17 24 - courriel :  
[lionel.albertino@free.fr](mailto:lionel.albertino@free.fr)**

**Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2011.**